

## **Un temps pour la guerre et un temps pour la paix**

Guerre et paix, deux mots opposés mais qui se valent si l'on va en profondeur car l'un ne va pas sans l'autre.

En effet, la guerre dont il est question est celle en milieu éducatif, menée par les décideurs contre les APE. Ces dernières qui en fait font montre de leur devoir de premiers éducateurs en apportant leurs contributions sous toutes les formes au fonctionnement des écoles au moment où les gouvernants manifestent leur limite. Les observateurs avertis l'ont bien remarqué et compris car beaucoup de nos écoles africaines ont simplement mis les clés sous les paillasons ou font semblant de tenir le coup sous la force des pressions, de résignation sinon de découragement. C'est une guerre des préjugés qui se profilait à l'horizon.

Pourrait-on avec cette allure sacrifier toute cette jeunesse sensée prendre la relève de demain ? Non, il fallait prendre le courage à deux mains pour signer la paix des braves et avoir la conscience en paix. Là, des parents imbus du sens de responsabilité ont continué à manifester leurs bons offices pour le bonheur de l'école africaine. Après plusieurs décennies de flottement, bon an, mal an, le combat valait la peine d'être mené.

C'est pourquoi, organisés en associations nationales, les parents africains ont dépassé aujourd'hui leurs frontières respectives et voire au delà car les uns et les autres ont compris que l'éducation est l'affaire de tous. C'est un combat pour la paix et pour le développement de l'Afrique que ces parents mènent au même titre que les hommes politiques.

La FAPE, cette Organisation panafricaine mise en place en 1995 demeure et reste l'interface entre les décideurs, les techniciens de l'éducation et les parents à la base.

C'est une lourde responsabilité que la FAPE a prise pour ramener la cohésion là où il le faut. Dans ce partenariat, la FAPE doit assumer sa part de responsabilité et d'actions dans la résurrection des écoles meurtries par les conflits d'une autre époque qui ne profitent à personne.

D'une part, considérant la nécessité de scolariser les enfants et de contribuer à l'évolution qualitative de la demande sociale d'éducation, et d'autre part considérant la nécessité d'aider les parents à mieux exercer leur responsabilité éducative à accompagner et à expliquer les réformes des systèmes éducatifs, la FAPE outre ses prérogatives, engage les parents à se mobiliser pour faire accepter les changements nécessaires dans le cadre de l'école des parents dont elle est partie prenante.

Dans cette quête de l'Education Pour Tous, avons-nous le droit de nous dérober sans en voir le bout du tunnel ? De toutes ces batailles, nous osons croire que la raison finira par l'emporter chez les protagonistes inconciliables pour l'instant. Cette guerre, il faut la mener, et la gagner c'est obtenir finalement le parchemin qui mène vers un développement amélioré avec des hommes et des femmes avertis qui voient plus loin que le bout de leur nez.

A ce titre justement l'article 20 de la charte des parents stipule que « les pouvoirs publics reconnaissent la place centrale des parents d'élèves et d'étudiants et leurs associations en tant que partenaires des systèmes éducatifs ayant droit à des égards et à de la considération. Les pouvoirs publics s'engagent d'une part à faciliter et à garantir l'ensemble des droits des parents d'élèves et d'étudiants et, d'autre part à se concerter régulièrement avec les associations dans le cadre d'instances nationales, régionales, départementales et locales».

C'est pour cimenter ces efforts conjoints que la FAPE multiplie les bons offices auprès des pouvoirs publics et organisations de bienfaisance qui militent en faveur de l'éducation à

travers les rencontres, séminaires et colloques. Au niveau interne de la FAPE, les Conseils d'Administration et Congrès sont les moments bien indiqués pour mesurer le degré de participation des parents d'élèves au profit de l'éducation de nos progénitures.

A son actif, trois congrès se sont déjà tenus depuis sa création et le 4ème est voie de se tenir au premier trimestre de l'année 2009. Et c'est pour s'en convaincre du niveau des préparatifs que l'organisation panafricaine des parents a convoqué ses administrateurs en Conseil d'Administration du 30 octobre au 1er novembre 2008 à N'Djaména au Tchad. La mission a été bonne. Vivement que le pari soit tenu par le Tchad pour la tenue du 4ème Congrès de la FAPE dans la paix et la concorde, seul vœux de tous. Nous l'espérons car les parents ne peuvent plus désespérer dans la mesure où la voie que la panafricaine des parents trace est de participer à la modification totale du cours de l'histoire de l'Afrique du 21ème siècle. Comme dirait quelqu'un « ce que la chenille considère comme la fin de la vie, le papillon le voit comme le commencement ».

## LE TCHAD REAFFIRME SON ENGAGEMENT A ABRITER LE 4EME CONGRES DE LA FEDERATION AFRICAINE DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D 'ELEVES ET D'ETUDIANTS

Initialement prévu du 19 au 21 novembre 2008, le 4ème congrès de la FAPE se tiendra désormais le 19 au 21 février 2009 à N'Djaména au Tchad. Et pour se rendre compte du degré des préparatifs, les hautes instances de la FAPE se sont réunies en le conseil d'administration du 30 octobre au 1er novembre 2008 dans la capitale du Tchad, pays de Toumaï.

Ce Conseil d'Administration, placé sous le patronage du Ministre de l'Education Nationale du Tchad, Monsieur Abderamane KOKO a été pour les hauts responsables de la FAPE une occasion pour se prononcer sur les tenants et aboutissants de la tenue ou non du 4ème congrès de la FAPE au Tchad et de prendre des décisions conséquentes.

L'occasion a été donnée au Président de la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Elèves du Tchad (FENAPET), Monsieur Bamaye Mamadou Boukar, par ailleurs Président du Commissariat aux Comptes de la FAPE de souhaiter la bienvenue à ses pairs. Il a également saisi l'occasion pour exprimer sa déférente gratitude aux hautes autorités du pays pour leur engagement qui a permis la tenue du conseil.

Succédant à Monsieur Bamaye, Monsieur Martin ITOUA, Président de la FAPE, a exprimé sa vive reconnaissance aux autorités et au peuple Tchadien en particulier à Son Excellence Idriss Deby Itno Président de la République, Chef de l'Etat pour son extrême sollicitude et l'honneur fait au Mouvement Parental Africain de tenir ses assises à N'Djaména.

Le Président de la FAPE a eu à définir le contexte dans lequel se tient le présent Conseil d'Administration qui est prélude à la tenue du 4ème Congrès qui aura lieu à N'Djaména, en République du Tchad. Il a terminé son intervention en faisant la genèse de la FAPE, ses réalisations et ses perspectives.

Ouvrant les travaux du conseil, le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Abderamane KOKO s'est réjoui de l'honneur fait au Tchad pour abriter les assises de l'organisation panafricaine des parents d'élèves. Selon le Ministre, la venue en terre Tchadienne des premiers responsables de la FAPE est la preuve de l'engagement commun d'assurer à la jeunesse africaine un avenir meilleur à travers l'éducation de qualité pour laquelle tous les partenaires doivent jouer pleinement leurs rôles. Se référant au thème du 4ème Congrès à savoir : « Le renforcement du mouvement parental africain par la pratique d'une véritable dynamique partenariale, en vue de la réalisation d'une éducation de qualité pour tous à l'horizon 2015 », le Ministre Abderamane KOKO a souhaité que la session actuelle du

Conseil d'Administration soit le lieu de riches échanges ayant trait à la promotion et à l'amélioration du fonctionnement de la FAPE. Il a rassuré les membres du conseil de l'engagement des plus hautes autorités de l'Etat Tchadien de faire en sorte que le prochain Congrès de la FAPE soit couronné de succès.

Pour le Ministre Abderahmane KOKO, l'existence de la Fédération Nationale des Association des Parents d'Elèves du Tchad (FENAPET) est le fruit d'un protocole d'accord signé entre elle et le Gouvernement depuis 2000 et dès lors, un partenariat agissant et dynamique existe autour de l'école. Ce partenariat reste selon lui favorisé désormais par le principe de la gestion apaisée du système éducatif depuis sa venue à la tête du département.

En effet, force est de constater, d'après le Ministre, que l'implication des APE ne s'arrête pas seulement dans la prise en charge des maîtres communautaires, mais elle s'étend aussi au fonctionnement du système éducatif par la création des écoles, la construction des locaux, la dotation des établissements scolaires en fournitures et équipements tout en veillant à la discipline en milieu scolaire.

S'agissant des travaux proprement dits, le conseil a eu à l'ordre du jour les points suivants :

- 1- adoption du compte rendu du conseil d'administration de Ouidah au Bénin ;
- 2- résumé des activités de la FAPE après Ouidah ;
- 3- point sur les préparatifs du 4ème congrès de la FAPE ;
- 4- stratégies pour l'autonomie financière de la FAPE ;
- 5- réflexion sur les grandes lignes du plan d'action de la FAPE et le projet de budget subséquent ;
- 6- point sur les cotisations statutaires et exceptionnelles et sur le fonctionnement de la FAPE et des organisations partenariales membres ;
- 7- finalisation du comité d'organisation du 4ème congrès de la FAPE ;
- 8- communication sur le projet d'implantation d'une université africaine en Tunisie ;
- 9- informations sur le périodique « nous les parents », la mise en place d'une antenne FAPE au Magrebh, le partenariat FAPE/FIEP et enfin l'adoption du communiqué final.

Notons qu'en plus de cet ordre du jour établi par le conseil, le Ministre de l'Education Nationale du Tchad a fait une communication sur le Partenariat Etat/APE et la Réforme du secteur de l'éducation au Tchad.

Dans sa communication, le Ministre Abderahmane KOKO a fait savoir qu'au Tchad, le niveau de la participation communautaire dans l'éducation des enfants est atypique parmi les pays de la sous- région d'Afrique Subsaharienne. Face à l'extrême faiblesse de l'offre éducative des années 1980 où le pays était plongé dans la guerre, les parents d'élèves ont pris le relais de l'éducation de leurs enfants avec l'aide des organisations non gouvernementales et les associations de la société civile.

Depuis mai 2000, les APE ont été réorganisées à la faveur d'un forum national ayant permis la création de la FENAPET. Depuis cette date, le terrain a été balisé et les résultats ne se sont pas faits attendre, car en 2003, la contribution des parents d'élèves au fonctionnement des écoles primaires a doublé, atteignant un niveau record de 2,9 milliards de FCFA.

Aujourd'hui encore, ils assurent l'essentiel du fonctionnement du système. Leur participation se chiffre aujourd'hui à hauteur de 72% en ce qui concerne l'équipement des écoles et la prise en charge des maîtres communautaires.

Conformément aux engagements pris par rapport aux objectifs de la réduction de la pauvreté et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ainsi que le cadre de Dakar en avril 2000 relatif à l'Education Pour Tous, le Gouvernement du Tchad a entamé la réforme du

système éducatif sur les deux chantiers prioritaires que sont l'éducation de base et de l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Pour réaliser les objectifs de cette réforme, le gouvernement dans sa lettre de politique éducative adoptée en février 2002, a décidé des mesures de politique parmi lesquelles on peut citer :

- l'affectation d'au moins 20% du budget de l'Etat au secteur éducatif chaque année ;
- l'affectation d'au moins 50% du budget de l'éducation à l'enseignement de base ;
- l'inscription chaque année au budget de l'Etat et la prise en charge d'au moins 4000 maîtres communautaires pour atténuer la charge des parents d'élèves ;
- l'adoption à partir de 2002 d'une stratégie de construction scolaires basée sur l'approche communautaire et en privilégiant les matériaux locaux.
- la formation des associations des parents d'élèves dans le domaine de la gestion des écoles ;
- la mobilisation des ressources et leur transfert aux APE pour que ces dernières puissent augmenter leur rétribution à au moins 12 800 maîtres communautaires ayant bénéficié de la formation en cours d'emploi ;
- la création en 2004 de l'Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education (APICED), chargée de convoier les subventions destinées au paiement des maîtres communautaires qui a pu canaliser dans son compte environ 5,6 milliards de FCFA au profit de 10 500 maîtres communautaires entre 2004 à 2008;
- l'amélioration des capacités de participation communautaire aux prises de décisions en matière de politique d'éducation par le renforcement de la FENAPET
- la formation de plus de 3000 associations en matière d'organisation et de gestion en matière de mobilisation des ressources, de développement de projets, et dans le domaine de la formation des réseaux pour soutenir plus efficacement les écoles primaires et les maîtres communautaires en auto évaluation, sans oublier le renforcement des capacités partenariales de la FENAPET.

En fait, le Ministre a signalé aux administrateurs que les ressources mobilisées dans le cadre de renforcement du partenariat Etat/APE représentent plus de 19,38 millions US, soit 9,2 milliards de FCFA dont environ 5,6 milliards au titre des subventions de l'Etat aux APE pour le paiement des maîtres communautaires.

Le Ministre de l'Education Nationale a informé le conseil que les APE ont la responsabilité d'organiser et de mobiliser les communautés en vue d'optimiser leur participation au financement de l'éducation. Les APE s'engagent aussi à garantir une bonne utilisation et une gestion rigoureuse des ressources collectées au profit des établissements scolaires.

Les Comités de Gestion des établissements scolaires, il en est aussi question.

En effet, a souligné le MEN, conformément à la Loi N°16/PR/06 portant Orientation du système éducatif tchadien, des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) ont été mis en place en vue d'améliorer dit-il, la performance du cadre partenarial de gestion de l'école.

Cependant il a reconnu que dans la pratique, les ressources collectées auprès des parents d'élèves ne sont pas toujours dépensées pour les besoins éducatifs.

D'importants efforts seront fournis à l'avenir pour une plus grande implication des APE dans ce nouveau cadre de gestion. Le Ministre Abderahmane KOKO de conclure son exposé par ce terme « le Gouvernement accentuera son appui en vue d'augmenter la contribution parentale en faveur de l'éducation, en poursuivant le renforcement du cadre partenarial

Etat/APE afin de faire des APE des partenaires de premier plan de la gestion du système éducatif ».

A l'issue de trois jours de débats et d'échanges fructueux, le Conseil d'Administration a pris des décisions, fait des recommandations, résolutions. et motion spéciale.

Ainsi, au titre des décisions, le conseil a élevé le Président de la République du Tchad Son Excellence Idriss Deby Itno au rang de Président d'honneur de la Fédération Africaine des Parents d'Elèves et d'Etudiants. Il a retenu la date du 19 au 21 février 2009 pour la tenue du 4ème congrès de la FAPE à N'Djaména au Tchad eu égard aux perturbations que le pays a connu en février dernier et qui ont bousculé le calendrier initial.

Pour mieux gérer le temps imparti, le conseil a-t-il décidé de mettre en place le comité d'organisation du 4ème congrès. Ainsi le conseil a désigné le Premier vice-président de la FAPE, Monsieur Idrissa TRAORE est chargé de suivre l'organisation du 4ème congrès jusqu'à sa tenue effective. De même, le conseil a donné mandat à Monsieur Dame SECK, responsable de l'antenne FAPE auprès de BREDIA UNESCO de Dakar, les administrateurs représentant le Burkina Faso, le Gabon et le Niger ainsi que la permanence de la FAPE à Brazzaville d'approfondir la réflexion relative aux stratégies pour l'autonomie financière de la FAPE.

La circulation de l'information a occupé une place de choix dans les débats. C'est dans ce sens que les administrateurs ont insisté sur la relance du périodique « nous les parents ». A ce titre, le conseil a demandé à chaque pays membre de désigner un correspondant, lesquels correspondants se chargeront de la remontée des articles à l'antenne FAPE de Dakar.

A cet effet, Monsieur Africain KAZANGBA, Président de la Fédération des Association des Parents d'Elèves et d'Etudiants de la Centrafrique est chargé d'établir les rubriques susceptibles d'étoffer le périodique.

Parlant des relations partenariales avec les autres organisations, le conseil décide de répondre favorablement au partenariat entre la FAPE et le FIEP.

Aussi, le conseil décide t-il de la création d'une antenne FAPE au Maghreb avec siège à Tunis.

S'agissant du volet autonomie financière de la FAPE, plusieurs esquisses ont été soulevées et le point culminant est celui des comités de gestions des établissements scolaires. Ce thème soulevé lors des journées de réflexion sur la dynamique partenariale organisée conjointement par la FAPE, la CONFEMEN, le Comité Syndical Francophone de l'Education et la Formation, l'Organisation Internationale de la Francophonie et la Banque Mondiale a retenu l'idée des administrateurs quand on sait que dans les Etats où les COGES sont mis en place, il y a des insuffisances et des limites et la gestion est jugée calamiteuse. Les administrateurs ont ainsi réaffirmé leur ferme volonté de faire respecter ces décisions en laissant la charge de la gestion des ressources financières et matérielles aux parents d'élèves, principaux pourvoyeurs de fonds pour le fonctionnement des établissements scolaires. Ce thème, rappelons le, a été développé par le Ministre de l'Education Nationale du Tchad qui a promis aux administrateurs de revoir la question après une évaluation surtout pour le Tchad.

Pour traduire dans les faits toutes ces actions, le conseil recommande au président de la FAPE de jouer les bons offices auprès des chefs d'Etats, des organisations qui militent en faveur de l'éducation afin d'appuyer la FAPE dans ses projets.

Enfin, il appartient à la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Elèves du Tchad (FENAPET) de se mettre résolument au travail afin de gagner le pari du 4ème Congrès dont le Tchad a l'honneur d'abriter du 19 au 21 février 2009.

Le Conseil d'Administration de la FAPE de N'Djaména a faisant une mention spéciale aux Premières dames d'Afrique pour les diverses activités qu'elles mènent dans l'oeuvre commune du développement des systèmes éducatifs du continent, les félicite et les encourage à accompagner les Associations Nationales des Parents d'Elèves et d'Etudiants membres de la FAPE.

A la fin des travaux, le président de la FAPE, Monsieur Martin ITOUA s'est félicité de la bonne tenue du conseil qui, a-t-il dit, a été pour lui une école ? Ce conseil l'a édifié davantage sur les opportunités à saisir au profit de l'organisation panafricaine chaque fois que les moments l'exigent.

Il a été pour lui aussi une tribune d'échanges d'informations pour une véritable dynamique partenariale entre les différents acteurs au développement qui oeuvrent en faveur de l'éducation de nos progénitures fer de lance pour le progrès. Il a réitéré en fin ses remerciements aux plus hautes autorités pour avoir permis la tenue du conseil.

En fin Clôture des travaux du conseil, le Ministre de l'Education Nationale , Monsieur Abderahmane KOKO a tenu à dire qu'il retient que l'instauration d'une dynamique partenariale impose qu'une volonté commune se dégage autour des principes et objectifs discutés et acceptés par tous. Le contexte politique général doit permettre d'apporter des fondements du dialogue social et de la participation, correspondant à des défis et enjeux reconnus. Cela suppose que la place au dialogue, à la concertation doit être permanente et prioritaire dans le domaine éducatif. Pour le Ministre, une école gérée en partenariat, lieu d'apprentissage et d'actions pour les pouvoirs locaux comme pour les citoyens, est le ferment du processus démocratique.

« Nous avons aussi noté que dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques éducatives, l'instauration des cadres de concertation et de suivi évaluation sur le plan local, régional ou national constitue le fondement essentiel du développement d'un partenariat efficace » a relevé le Ministre Abderhmane KOKO ; et d'ajouter « la tenue du conseil d'administration de la FAPE à N'Djaména nous a permis d'apprécier le haut degré d'engagement de cette institution en faveur de nos systèmes éducatifs. Les pays d'Afrique ne peuvent plus traîner des systèmes éducatifs sclérosés, car ces systèmes sont incapables de former sans heurt l'homme du xxième siècle. Ce conseil, pour avoir servi de tribune amplificatrice du PAN/EPT dans le continent, demeure pour les communautés parentales rassemblées, un repère permanent après la Conférence de Jomtien en 1990. La rencontre de N'Djaména a donc introduit un nouvel état d'esprit que cette dynamique partenariale est un facteur d'amélioration de la qualité, ce que le gouvernement tchadien salue hautement ». Il a conclu ses propos en disant « nous prenons acte de la décision du Conseil d'Administration de tenir le 4ème Congrès de la FAPE au 1er trimestre de l'année 2009 ».

-----